

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 12 avril 2023, se réunit dans la salle conseil, sous la présidence de M Jean-Pierre LOVET, Maire.

Présents : Irène Badin, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Sylvie Haller, Alda Lacan, Yoann Saugey, Sébastien Ollagnier, Colette Gruffaz, Ludovic Vincent .

Absents excusés :

Sébastien Montfollet , Nicolas Maljournal

Sébastien Terrier a donné pouvoir à Sylvie HALLER

Maryline De Roeck a donné pouvoir à Colette GRUFFAZ

Michel Bontoux a donné pouvoir à Jean-Charles Gallet

Maud Pitault a donné pouvoir à Alda Lacan

DEMISSION DE MME SANDRINE TARAMASZ

Monsieur le Maire annonce la démission de Mme Sandrine TARAMASZ, le tableau du Conseil municipal a été mis à jour en conséquence.

Le nombre de membres du conseil municipal est de 18.

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut débiter.

Sylvie Haller a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCEDENTE

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 mars 2023 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 VOTES TARIFS DES SERVICES 2023

Monsieur le Maire rappelle que les équipements communaux (gymnase, salle de la Garine, salle de la mairie) sont mis **gracieusement** à disposition des **associations locales dans le cadre de l'organisation de leurs réunions et manifestations.**

LOCATION DE SALLE

Gymnase	Congrès, sports à titre onéreux, associations et sociétés extérieures, manifestations familiales...	458 €	
Salle de la Garine	Soirée, manifestations diverses	194 €	
Gymnase & Garine	Ensemble	510 €	
Salles communales	Tarif horaire applicable aux associations extérieures et aux intervenants particuliers pour l'organisation d'activités	10,64 € Par heure	
Pour les locations de salle un chèque de caution sera demandé avant chaque réservation.		500 €	

Adultes	10 €
Enfants (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
Tarifs réduit : - Étudiant de moins de 26 ans - Personne attestant d'une allocation de base RSA, ASSEDIC, FNS, allocation handicapée, allocation personne invalide - Personne de plus de 65 ans non imposable	5 €
Tarifs annexes - Scolaires et périscolaires - Collectivités (associations, CE ...) - Carte perdue - Impression noire et blanc - Impression couleur	Gratuit 20 € 2 € 0,20 € 0,30 €

CIMETIÈRE

Cimetière	Concession trentenaire : le m ²	81 €
	Concession simple 2,5 m ² : 30 ans	202,50 €
	Concession double : 5 m ² - 30 ans	405 €
	Columbarium : 15 ans – à compter de 2022	565 €
	Columbarium : 30 ans	1 130 €
	Minitombe : 30 ans	565 €
	Jardin du souvenir : plaque + gravure	100 €

DROIT DE PLACE

Marché hebdomadaire Place de Vaux	Droit de place	18 € par semestre
Marché de Noël Place de Vaux	Droit de place des exposant	2 € mètre linéaire/ jour
Domaine public	Stationnement forain	30 €
Foire du 8 mai Participation Electricité	Droit de place Electricité	3€ mètre linéaire/ jour 10 €

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 0

La proposition est adoptée.

Réunion du jeudi 6 avril 2023 avec l'EPORA :

L'objectif de cette réunion est de préparer une coopération opérationnelle avec l'EPORA qui est un Etablissement public d'état à caractère industriel et commercial chargé d'une mission de service public. Il est financé par la taxe spéciale d'équipement qui est une taxe additionnelle aux deux taxes foncières sur les propriétés bâties, non-bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Le partenariat avec les collectivités permet de mettre en œuvre les stratégies foncières. Il acquiert les terrains, en assure le portage financier et patrimonial, y réalise les travaux de requalifications foncières, pour céder à la collectivité, son concessionnaire ou l'opérateur qu'elle désigne, un terrain prêt à être aménagé dans un délai conforme à la stratégie foncière convenu.

A ce titre, il va nous accompagner pour étudier et définir les stratégies de mobilisation foncières, capter les opportunités foncières, vérifier l'économie et la faisabilité des projets.

A l'issue de la réunion de travail, nous avons convenu de rencontrer l'EPORA pour mettre en place une convention opérationnelle qui va définir la stratégie et le projet qui en découle sur la zone comprenant les parcelles :

- AK 113 et 119 (le moulin), 560,562,447, 426,428,638,637,307,308,101,104,270
- Rappel : nous avons sollicité la totalité de l'enveloppe stock de 500 000 € pour l'achat des parcelles AK 101 et du tènement du VIVAL (AH 638, 637, 426, 428 et en indivision les parcelles 429 et 432)

Une convention opérationnelle va permettre à l'EPORA de repartir sur un autre projet.

L'enveloppe de 500 000 € utilisée pour la veille foncière est basculée dans la coop ce qui va avoir pour effet de recréer de l'encours pour participer de nouveau à l'acquisition de nouvelles parcelles. Ce nouvel encours sera callé sur les possibilités financières de la commune.

L'EPORA nous propose de travailler cette convention opérationnelle puis viendra le temps de la validation en interne puis par les VDD et la mairie.

En juin 2023 :

- La commune sera associée par convention à l'EPORA qui négociera, achètera le foncier et le portera, s'il est opportun on fait les travaux de proto aménagement : désamiantage, déconstruction et dépollution.
- Les VDD se positionneront sur les points liés à l'urbanisme et à l'OAP.
- Les élus avec l'aide de l'EPORA écriront le projet qu'ils souhaitent
- Le cahier des charges validé, on recueillera et on analysera les candidatures et on choisira l'opérateur et c'est à ce moment que l'on fera notre point d'équilibre entre les recettes et les dépenses pour voir s'il y a un déficit.

D'après l'EPORA :

- On n'est pas obligé de maîtriser tout le foncier pour débiter une opération.
- On peut se passer d'une opération urbaine car on a déjà un OAP et son règlement d'urbanisme.
- L'EPORA nous coûte rien, le portage est gratuit. Les seuls frais qui se rajoutent sont les frais de propriétaire : taxe foncière, frais de notaire, d'entretien.
- Il conseille de faire une étude Flash (étude d'opportunité environ 8000 €) pour que l'on puisse dire ce qu'il est raisonnable de faire et à quel prix (capacité de financement) . Cette étude permet de dire avec X logements cela passe et cela permet de donner aux opérateurs des informations précises.

3 PRESENTATION DE LA MISE EN PLACE DU COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes est relancé, la 1^{ère} réunion a eu lieu le 29 mars 2023 , tous les habitants étaient invités environ 23 personnes étaient présentes.

Le comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population de la commune de Saint Victor de Cessieu. Son but est d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

Les membres du bureau sont les suivants :

Président : Louis Guillem

Vice-président : Thierry Vanel

Trésorière : Annick Santalucia

Vice-trésorier : Pierre Français

Secrétaire Frédéric Gluzman

Vice-secrétaire : Jeremy Depret

4 COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

ANIMATION - VIE ASSOCIATIVE

Maxime DURAND

Foire 8 mai :

60 exposants inscrits, l'organisation est en cours.

Commémoration du 8 mai :

La cérémonie aura lieu à 11h45 et un apéritif sera offert sur la foire.

COMMUNICATION

Isabelle FOURNIER

Merci aux distributeurs du bulletin.

Communication pour la foire, flyers à distribuer pour la semaine prochaine.

Nettoyage de printemps : convenir d'une date 6 ou 13 mai 2023

Agenda rappel :

- Exposition patrimoine industriel, vendredi 21 avril 2023, inauguration à 18h00, samedi 22 avril et dimanche 23 avril de 10h à 18h.
- Salon de vos inspirations le 21 avril de 14h00 à 19h00, le 22 et 23 avril de 10h00 à 18h00.
- Troc aux plantes, le 29 avril 2023 du 10H-13H à la bibliothèque

Elections Sénatoriales : date à retenir Conseil municipal obligatoire le 9 juin 2023

Ce scrutin est le seul qui soit obligatoire, la non- participation injustifiée à ce vote est punie d'une amende 100 Euros

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Les sénatoriales sont le seul scrutin national qui ne se déroule pas au suffrage universel direct. Seuls votent les délégués appartenant à l'une des catégories suivantes : députés, sénateurs, tous les conseillers départementaux et régionaux et les délégués des conseils municipaux (lesquels représentent 95% du collège électoral)

Pour la Commune de Saint Victor de Cessieu : 19 conseillers municipaux, il faut désigner 5 délégués et 3 suppléants qui doivent être élus par leur conseil municipal.

Le Maire devra impérativement convoqués le Conseil municipal le 9 juin 2023, en l'absence de quorum le conseil municipal pourra être convoqué le 13 juin 2023.

Caisse des écoles

Aujourd'hui, quiconque s'intéresse au contenu de son assiette et à son impact sur la planète sait combien il est important de commencer par privilégier une alimentation bio, locale et de saison pour limiter son empreinte écologique et se nourrir de manière plus saine et plus éthique.

A Saint Victor de Cessieu, la municipalité et l'équipe de restauration se sont lancées un éco défi depuis une quinzaine d'années :

- Faire la part belle à tous les aliments produits dans notre région.
- Consommer uniquement ou en majorité des fruits et des légumes de saison.
- Augmenter la quantité de bio local cuisinée chaque jour.

Pour confirmer nos intentions et notre fonctionnement, nous venons de se voir confirmer une labellisation Ecocert de niveau 2 qui atteste que notre restauration est de qualité.

Sur la période 4

27 jours de fonctionnement du restaurant scolaire

4737 repas servis soit 175 repas en moyenne par jour 48 maternelles, 116 primaires et 10 personnels.

Prix moyen fourniture 1,67 Euros/ repas (46% de produits bio et 42% local)

Gaspillage alimentaire : retour assiette 9,4 gr/assiette. En moyenne pour la restauration collective, la quantité jetée est de 120gr/assiette.

Pour être performant :

1/ On ajuste l'offre à la demande

- Grâce à notre logiciel parents service qui nous permet de connaître le nombre d'élèves chaque jour à la cantine
- Les quantités servies est adaptée à l'âge des enfants.
- C'est aussi tenir compte des goûts des enfants

2/ On améliore sans cesse la qualités des repas proposés en :

- Rendant les repas plus attractifs
- Sélectionnant des produits de qualité.
- Soignant le cadre du repas dans des locaux décorés, lumineux et insonorisés.
- Sensibilisant les élèves aux enjeux du gaspillage alimentaire
- Valorisant les excédents et les déchets alimentaires dans l'établissement scolaire.

Après avoir mis en place la cuisson basse température avec l'installation d'un nouveau four, cette année le bureau de la caisse des écoles a validé :

- L'achat d'un batteur mélangeur pour faciliter la confection de gâteaux maison pour un montant TTC (en cours de négociation) de 2650 €.
- L'achat d'un générateur d'eaux ozonée pour équiper les réfectoires et le bâtiment primaire ; Ce générateur va être utilisé pour le nettoyage des sols, vitre tables et points de contact en remplacements des produits chimiques habituellement utilisés
coût : 3679, 30 € HT remise de 30% soit 2575 € HT avec une TVA à 20%

Infos Caisse des écoles

Le budget de la caisse des écoles a été validé à l'unanimité sans modifications des tarifs restauration et garderies.

Pour répondre aux problèmes d'encadrement de la garderie de 16H30 à 17H, nous avons rajouté provisoirement une personne supplémentaire (15 mn).

On vient d'accueillir pendant 15 jours une stagiaire en BTS diététique.

Réunion du personnel Caisse des écoles programmée le 28/04 à 13H30.

Un coin lecture a été aménagé dans la salle de garderie et nous avons équipé la garderie d'une tablette.

Ecole garderies

Le conseil d'école n'a pas fait remonter de problèmes particuliers mais il faut s'attendre à une réorganisation importante de l'équipe pédagogique en septembre.

Des effectifs en légère baisse mais pas de fermeture de classe.

L'entreprise est intervenue pour le remplacement de fenêtres dans l'ancien bâtiment de l'école primaire.

L'entreprise Julien est venue constater le dysfonctionnement des fenêtres des 4 classes du bâtiments neuf à l'étage : le dossier est en cours

Sécurité :

Exercice PPMS

Exercices incendie et intrusion.

Les élèves de CM2 ont passé la 1ere éducation à la route.

Les CE2 ont passé le permis piéton.

Vérification annuelle des ascenseurs, alarmes, protection incendie.

Services techniques

Nous avons reçu les élus du territoire inscrits à un atelier bois organisé par les VDD le 4/04.

Les élus de la commune de Charavines viennent visiter le restaurant scolaire et la chaufferie le 21/04 à 10h.

Christophe est responsable du service depuis le 1er Mars

Le contrat de travail d'Angèle a été prolongé jusqu'au 30 Juin 2023.

La semaine des 4 jours est en place depuis le début du mois à titre expérimental et pour l'instant il n'y a pas de problèmes particuliers.

Objectifs du service :

1/ Diriger et coordonner les actions du services techniques.

- Planifier les travaux d'entretien.
- Organiser le travail des agents.
- Mise en place et suivi de tableaux de bords afin de quantifier les travaux réalisés par le Service

2/ Assurer le suivi et la gestion des bâtiments publics et des véhicules.

- Mettre en place et assurer le suivi dans tous les bâtiments communaux.
- Mettre en place et assurer le suivi des consommations et de la maintenance de tous les véhicules
- Véhicule de la commune est sous la publicité, prévoir un pot avec les entreprises partenaires.

Services administratifs

Avec le retour de Marlène le service a retrouvé son fonctionnement habituel.

Objectifs du service :

Mise en place de la semaine à 4 jours :

Cette semaine des 4 jours est un outil d'attractivité pour une fonction publique qui en manque cruellement. Nous avons besoin d'être attractif et ne pouvant pas l'être sur la rémunération, il faut donc l'être au moins sur les conditions de travail.

Déchèteries

De nouveaux horaires pour les déchèteries du SYCLUM depuis le 27 mars 2023

Pour St Victor de Cessieu :

- **Horaires d'hiver de mi-Septembre à mi- Juin**
mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 13H30 à 17H30
- **Horaires d'été de la semaine du 15 Juin a la semaine du 15 Septembre**
mercredi et vendredi de 7H30 à 13 H

Dans notre zone, il y a une déchèterie d'ouverte quand la déchèterie de St Victor est fermée (voir Biol, La Tour du Pin, Nivolas)

Taxe des ordures ménagères

L'harmonisation des taux de Taxe des ordures ménagères commence cette année. Notre action en justice pour contester le taux de taxe est toujours en cours d'instruction.

Fin de séance à 21 :09.

Saint-Victor de Cessieu, le 21 Avril 2023

Le Maire, Jean-Pierre LOVET



